

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU C.I.A.S. HAUT VAL DE SEVRE DU JEUDI 17 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq le dix-sept avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 11 avril 2025, se sont assemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Etaient présents :

Ayant voix délibérative :

Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Jean-François RENOUX, Vice-Président délégué, Régis BILLEROT, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Nathalie PETRAULT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Hélène SAINT LARY

N'ayant pas voix délibérative :

Florence MARSTEAU, Thierry COMBREAU, Jérôme LARQUIER

Excusés et Pouvoirs : Daniel JOLLIT, Président, Laurent BALOGÉ, Laetitia HAMOT, Céline RIVOLET, Chantal ARDOIN, Jean-Luc BARBIER, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX-PHILIPPE, Yolande VIELLARD, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Marie-Hélène ROSSI-DAUDE

Madame la Vice-présidente déclare la séance ouverte et lit le compte-rendu du Conseil d'Administration en date du 27 mars 2025.

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

Délibération N° 01-04-2025**EHPAD LES RIVES DE SEVRE – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024 ET DE L'ETAT REALISE DES RECETTES ET DEPENSES (ERRD) 2024**

- Après avoir entendu les informations sur l'exécution du Budget de l'EHPAD Les Rives de Sèvre ;
- Après avoir arrêté le Compte de Gestion ;

Le Conseil d'administration réuni sous la Vice-Présidence de Madame NAUDIN, propose d'arrêter le total des dépenses réglées et des recettes réalisées à l'exercice 2024, par section tarifaire comme suit :

Budget Fonctionnement :

2024	Hébergement	Dépendance	Soin	Global
Total Charges	1 865 103.38 €	694 859.41 €	1 146 185.05 €	3 706 147.84 €
Total Produits	1 874 950.13 €	578 508.10 €	1 278 353.19 €	3 731 811.42 €
Résultat comptable	9 846.75 €	-116 351.31 €	132 168.14 €	25 663.58 €
Report à nouveau				-213 548.67 €
Résultat à affecter 2024				-187 885.09 €

Budget Investissement :

<i>Insuffisance d'autofinancement</i>	- €
Groupe 1 Remboursement des dettes financières	34 871.70 €
Groupe 2 Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	7 291.04 €
Groupe 3 Autres emplois	-
TOTAL DES EMPLOIS	42 162.74 €
<i>Apport au fonds de roulement</i>	61 361.66 €
Capacité d'autofinancement	51 666.16 €
Groupe 1 Augmentation des capitaux propres	5 633.04 €
Groupe 2 Augmentation des dettes financières	46 225.20 €
Groupe 3 Autres ressources (dont produits de cession d'éléments d'actif)	-
TOTAL DES RESSOURCES	103 524.40 €
<i>Prélèvement sur le fonds de roulement</i>	-

Madame NAUDIN précise que le résultat comptable de la « Dépendance » s'établit bien à - 116 351,31 €.

Madame CARRE demande ce qui explique l'excédent constaté.

Madame MARSTEAU explique que plusieurs facteurs ont joué, notamment :

- L'accompagnement de l'ARS,
- La diminution du recours à l'intérim,
- L'augmentation de la tarification décidée par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- ADOPTE l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) 2024 ;
- APPROUVE le compte de gestion 2024 ;
- AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.

Délibération N° 02-04-2025**EHPAD LES RIVES DE SEVRE – AFFECTATION DES RESULTATS 2024**

À la suite de la présentation et à l'adoption de l'Etat Réalisé des Recettes et Dépenses (ERRD) 2024,

La Vice-Présidente rappelle le résultat à affecter au titre de l'exercice 2024 :

Résultat d'exploitation de l'exercice 2024 (1)	Report à nouveau 2023 (2)		Résultat à affecter au titre de l'exercice (1+2)
	Report à nouveau excédentaire (Solde créditeur 110)	Report à nouveau déficitaire (Solde débiteur 119)	
25 663.58 €	- €	-213 548.67 €	-187 885.09 €

La Vice-Présidente propose d'affecter ce résultat comme suit :

Affectation en report à nouveau (solde débiteur 119) : -187 885.09 euros

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **VALIDE l'affectation des résultats 2024 ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Délibération N° 03-04-2025

EHPAD LES RIVES DE SEVRE – REVERSEMENT D'UNE AIDE FIPHFP

La Vice-Présidente expose à l'Assemblée :

Une demande d'aide a été effectuée auprès du FIPHFP pour l'achat d'un appareil auditif pour un agent reconnu handicapé.

En date du 01/04/2025, le FIPHFP nous informe qu'une aide à hauteur de 712.50 euros est accordée.

Il convient donc de reverser cette somme à l'agent concerné qui a fait l'avance des frais pour l'achat de cet appareillage.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **VALIDE le reversement à l'agent concerné la somme de 712.50 euros ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Délibération N° 04-04-2025**EHPAD LA CROIX D'HERVAULT – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024 ET DE L'ETAT REALISE DES RECETTES ET DEPENSES (ERRD) 2024**

- Après avoir entendu les informations sur l'exécution du Budget de l'EHPAD La Croix D'Hervault ;
- Après avoir arrêté le Compte de Gestion ;

Le Conseil d'administration réuni sous la Vice-Présidence de Madame NAUDIN, propose d'arrêter le total des dépenses réglées et des recettes réalisées à l'exercice 2024, par section tarifaire comme suit :

Budget Fonctionnement :

2024	Hébergement	Dépendance	Soin	Global
Total Charges	1 795 744.98 €	615 459.42 €	1 016 029.30 €	3 427 233.70 €
Total Produits	1 653 601.17 €	420 777.33 €	1 299 383.00 €	3 373 761.50 €
Résultat comptable	-142 143.81€	-194 682.09 €	283 353.70 €	-53 472.20 €
Report à nouveau				-371 690.16 €
Résultat à affecter 2024				-425 162.36 €

Budget Investissement :

Insuffisance d'autofinancement	39 901.33 €
Groupe 1 Remboursement des dettes financières	27 489.90 €
Groupe 2 Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	13 513.94 €
Groupe 3 Autres emplois	20 000.00 €
TOTAL DES EMPLOIS	100 905.17 €
Apport au fonds de roulement	- €
Capacité d'autofinancement	- €
Groupe 1 Augmentation des capitaux propres	12 618.93 €
Groupe 2 Augmentation des dettes financières	37 491.60 €
Groupe 3 Autres ressources (dont produits de cession d'éléments d'actif)	500.00 €
TOTAL DES RESSOURCES	50 610.53 €
Prélèvement sur le fonds de roulement	50 294.64 €

Madame MARSTEAU explique que le résultat, s'il reste négatif, s'est amélioré par rapport aux années antérieures. Nous avons pu bénéficier d'une aide de 200 000 € de l'ARS mais nous avons encore dû recourir de manière importante à l'intérim.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **ADOpte l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) 2024 ;**
- **APPROUVE le compte de gestion 2024 ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Délibération N° 05-04-2025**EHPAD LA CROIX D'HERVAULT – AFFECTATION DES RESULTATS 2024**

Suite à la présentation et à l'adoption de l'Etat Réalisé des Recettes et Dépenses (ERRD) 2024,

La Vice-Présidente rappelle le résultat à affecter au titre de l'exercice 2024 :

Résultat d'exploitation de l'exercice 2024 (1)	Report à nouveau 2023 (2)		Résultat à affecter au titre de l'exercice (1+2)
	Report à nouveau excédentaire (Solde créditeur 110)	Report à nouveau déficitaire (Solde débiteur 119)	
-53 472.20 €	- €	371 690.16 €	-425 162.36 €

La Vice-Présidente propose d'affecter ce résultat comme suit :

Affectation en report à nouveau (solde débiteur 119) : -425 162.36 euros

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **VALIDE l'affectation des résultats 2024 ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Madame NAUDIN rappelle aux membres du Conseil d'administration qu'une étude, financée par la Communauté de communes, est menée sur le parcours résidentiel des seniors de plus de 75 ans en Haut Val de Sèvre. Il ressort des premiers éléments que notre territoire est plutôt bien doté en EHPAD avec un nombre de places supérieur à la moyenne régionale. Au contraire, nous sommes sous-dotés en nombre de places en Résidences autonomie ; il manquerait environ 30 places. Pour rappel la Résidence Le Soleil d'Or n'offre que 18 places.

Une des pistes de réflexion serait peut-être de revoir la répartition des places entre nos deux EHPAD et, peut-être, d'augmenter le nombre de places en résidence autonomie ou de réfléchir à un établissement mixte.

Madame MARSTEAU souligne que l'ARS et le Conseil départemental ont été associés à cette étude et ont pu participer aux réunions du Comité de pilotage. Un architecte doit prochainement visiter les établissements et rencontrer les professionnels.

Délibération N° 06-04-2025

CIAS HAUT VAL DE SEVRE – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame la Vice-Présidente expose,

La commission d'attribution des subventions aux associations, créée par délibération du Conseil d'Administration en date du 16 juin 2022, s'est réunie mardi 25 février 2025 afin d'étudier les demandes.

Au regard du règlement d'attribution des subventions et suite à l'analyse des demandes, les membres de la commission proposent d'attribuer 16.000 € de subventions, selon la répartition suivante. Les représentants des associations concernées ne prennent pas part au débat.

Association	Activités	Demande 2025	Décision de la commission
Appui&Vous79	Subvention de fonctionnement : Accueil/écoute/orientation et actions de prévention à destination des seniors	3.500 €	3.500 €
Eclas 79	Subvention de fonctionnement : Lutte contre l'illettrisme	8.000 €	3.500 €
France Victimes	Subvention de fonctionnement : soutien aux victimes (accueil, écoute, orientation, soutien psychologique)	7.000 €	1.500 €
Les Amis du Cambouis	Subvention de fonctionnement : Garage solidaire	4.500 €	4.500 €
Les Amis des Fauvettes	Subvention de fonctionnement : Association en faveur des résidents de l'EPHAD Les Rives de Sèvre	1.000 €	0 €
Les Amis des Fauvettes	Subvention de projet : Epicerie solidaire pour les aînés de La Crèche – création d'un bar	2.000 €	0 €
CIDFF	Subvention de fonctionnement : promotion droits des femmes, égalité homme/femme, lutte contre les violences sexistes et sexuelles	1.500 €	1.500 €
Vacances Ouvertes	Subvention de projet : Dispositif Sac'Ado, accompagnement aux départs en vacances des jeunes de 16 à 25 ans.	1.500 €	1.500 €
TOTAL		29.000 €	16.000 €

Madame CARRE expose que l'association Mot à mot est devenue Eclas 79.

Monsieur RENOUX explique que l'association Aide en Créchois est en grande difficulté financière ; il propose de reporter l'attribution de la subvention afin que l'on en sache plus sur le devenir de la structure.

Madame NAUDIN propose que l'on « sécurise » les crédits fléchés pour cette association afin de pouvoir lui verser dès que la situation sera clarifiée.

Le Conseil d'Administration se montre unanimement favorable à cette proposition.

Madame CARRE note que toutes les associations connaissent des difficultés.

Monsieur BOURGET demande si le tableau reprend l'intégralité des demandes reçues. Madame NAUDIN confirme qu'il s'agit là de toutes les demandes.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **VALIDE** la répartition des subventions aux associations telle que présentée ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.

Issue de la volonté d'assurer l'accès à une alimentation de qualité pour les populations exclues et/ou précarisées, tout en établissant un lien pérenne avec les bénéficiaires, le CIAS et la Communauté de communes ont entrepris une réflexion sur la création d'une épicerie solidaire itinérante couvrant l'ensemble du territoire du Haut Val de Sèvre.

Ce dispositif, proposant une approche novatrice de l'aide alimentaire, respecte davantage la dignité des personnes, garantit leur anonymat et prend en considération leurs choix. Il vient en complément des actions menées par d'autres structures locales qui jouent déjà un rôle essentiel en matière d'aide et de distribution alimentaire.

En outre, il s'inscrit dans le projet de territoire de la Communauté de Communes et dans le cadre d'un Plan Alimentaire Territorial élaboré conjointement par l'agglomération de Niort et le Haut Val de Sèvre.

L'Association Soli'Niort a ouvert en 2024 l'Épicerie du Val, avec une activité fixe sur Saint Maixent l'école et itinérante (camion ambulant) sur les communes du Haut Val de Sèvre.

Par la présente convention, le Centre Intercommunal d'Action Sociale et l'association Soli'Niort souhaitent fixer les bases d'un partenariat sur le soutien à la coordination et à la gestion de l'épicerie du Val. Elle définit les conditions dans lesquelles le Centre Intercommunal d'Action Social Haut Val de Sèvre apporte son soutien financier, ainsi que les engagements réciproques des parties.

Madame NAUDIN précise que la structure bénéficie d'1,5 clients solidaires pour 1 client bénéficiaire. Il faudrait 3 clients solidaires.

Madame SAINT LARY trouve que ce premier résultat est encourageant car pour d'autres structures on est plutôt à 0,5 clients solidaires pour 1 client bénéficiaire.

Madame COTILLON souhaite savoir pour quelle raison les versements sont différents sur 2025 et 2026. Madame NAUDIN s'engage à apporter une réponse lors du prochain Conseil d'administration.

Voir convention en pièce jointe.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

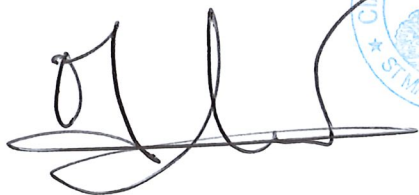
- **APPROUVE la signature de la convention de partenariat avec l'association Soli'Niort ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Vice-Présidente lève la séance à 19h45.

La Vice- Présidente,

Marie NAUDIN



La secrétaire de Séance,

Marie-Hélène ROSSI-DAUDE



